

Image not found or type unknown



poursuite de bail gestion locative

Par **oli69000**, le **26/05/2013** à **20:20**

Bonjour

Je possède un appartement en gestion locative avec un gestionnaire pour une durée de 10 ans.

Cette date arrive bientôt à échéance (2 ans).

Je sais que le gestionnaire ne renouvelle pas systématique les baux.

Si celui ci devait s'arreter, doit je rembourser 10/20 eme du montant de la tva aux services fiscaux???

Merci d'avance pour la réponse.

cordialement